

Dossier de presse

Artisanat producteur industriel,

socle de l'industrie française,
pépinière de PME
et source d'emplois



*Chambres de Métiers
et de l'Artisanat*

Sommaire

■ Communiqué de presse

■ L'artisanat de production, maillon indispensable aux filières industrielles

- Des métiers au cœur de l'innovation
- Des entreprises créatrices d'emplois non délocalisables et ancrées dans les territoires
- Une clientèle composée principalement de grandes entreprises et de PMI

■ Quels sont les freins au développement des entreprises de l'artisanat producteur industriel ?

- Des relations majoritairement non contractualisées avec les donneurs d'ordre
- Un accès difficile au financement de l'investissement
- Une pénurie de main-d'œuvre et un risque de pertes de compétences

■ Quels leviers pour favoriser la compétitivité des entreprises de l'artisanat producteur industriel ?

- L'APCMA proposent cinq leviers stratégiques pour favoriser la compétitivité de l'artisanat de production
- L'action des CMA pour contrer la dépendance économique vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre
- L'accompagnement des CMA pour aider ces entreprises à se structurer et gagner en crédibilité

Contact presse APCMA

Elisabeth de Dieuleveult,
Directeur du service des relations avec la presse
01 44 43 10 96
et 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcma.fr
www.artisanat.fr

Communiqué de presse

L'APCMA organise les premières rencontres de l'artisanat producteur industriel

L'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) réunissent le 27 novembre les principaux acteurs de la sous-traitance industrielle. Cette rencontre a trois objectifs :

- **faire savoir, notamment aux pouvoirs publics, que 75 % des entreprises du secteur de la sous-traitance industrielle sont des entreprises artisanales et qu'en conséquence, leur maintien, voire leur survie dans le contexte de crise économique, sont indispensables pour la ré-industrialisation dont la France a besoin (étude * réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers) ;**
- **obtenir que les programmes de développement soient adaptés à ces entreprises plus petites et que les relations avec les donneurs d'ordre soient modifiées en profondeur ;**
- **assurer la transmission des savoir-faire par la formation et le recrutement en nombre suffisant de personnes qualifiées. Sensibiliser les jeunes et leurs familles sur ces carrières mal connues et pourtant valorisantes.**

L'artisanat producteur industriel est un secteur mal connu alors qu'il est stratégique en termes de compétitivité, d'emploi et de développement local sur l'ensemble du territoire français. Les entreprises de sous-traitance industrielle, composées d'une vingtaine de salariés en moyenne, exercent dans des domaines comme la mécanique, l'électronique ou encore la plasturgie. Ces entreprises sont les rouages décisifs de secteurs de pointe tels que l'aéronautique ou l'aérospatiale pour lesquels elles interviennent avec des savoir-faire spécifiques ou la fabrication de pièces uniques qu'une entreprise produisant en grande série ne peut livrer.

Si les années 2010 et 2011 ont été des années de reprise et d'activité, la visibilité sur les carnets de commandes est actuellement très faible. Or, ces entreprises artisanales, de par leur taille, n'ont pas la trésorerie qui leur permettrait de mieux résister à la crise économique. Sur ces deux dernières années, la situation est tendue pour 20 % de ces entreprises.

La conférence du 27 novembre abordera les questions suivantes : quels sont les freins au développement de ces TPE, véritables PME en devenir ? Quelles sont les relations avec les donneurs d'ordre ? Face à la pénurie actuelle de main-d'œuvre : quelles formations pour quels emplois ? Quels outils pour favoriser la compétitivité de ces TPE à qui seules les CMA apportent aujourd'hui un accompagnement adapté à leur modèle économique.

L'artisanat de production, maillon indispensable aux filières industrielles

Des métiers au cœur de l'innovation

Les entreprises artisanales de la sous-traitance industrielle constituent des acteurs majeurs de l'économie industrielle française. Dans des domaines comme la mécanique, l'électronique ou encore la plasturgie, **ces entreprises artisanales développent des technologies très pointues et fournissent des pièces uniques** indispensables à leurs donneurs d'ordre et qu'une entreprise produisant en grande série ne peut livrer. Elles fournissent des savoir-faire ou des capacités aux donneurs d'ordre et participent ainsi à la réussite des filières industrielles.

Par la diversité de ses métiers, l'artisanat producteur industriel est présent dans une multitude de domaines : **métallurgie, plasturgie, mécanique, électronique, maintenance, textile, cuir, matériaux de construction, industrie du caoutchouc et du plastique**, etc. Ces savoir-faire bien spécifiques, font de l'artisanat un acteur incontournable de tous les secteurs de l'industrie. Des arts de la table au nucléaire en passant par l'automobile, le médical, la chimie, le naval, l'agroalimentaire, le luxe, l'aéronautique ou même l'aérospatial, **il y a nécessairement un artisan qui a apporté sa contribution.**

L'innovation et la recherche sont au cœur du développement des entreprises artisanales qui travaillent pour les grands groupes : **84 % *des entreprises artisanales de production industrielle interviennent en sous-traitance de spécialité**, c'est-à-dire lorsque le donneur d'ordre ne dispose pas du savoir-faire nécessaire pour fabriquer un produit ou le réaliser. 16 % des entreprises artisanales sont positionnées uniquement en sous-traitance de capacité, lorsque le donneur d'ordre est dans l'incapacité de répondre à un moment donné ou à produire des commandes supplémentaires.

30 % de ces entreprises proposent un apport en conception/innovation (ex : conception & prototypage d'objets) aux entreprises donneurs d'ordre. 13 % ont structuré un bureau d'étude et 10% protègent ses innovations (dépôt de brevet, enveloppe Soleau). Cependant, seules 2 % bénéficient du Crédit Impôt Recherche*.

Ces entreprises déclarent d'ailleurs être choisies par leurs clients donneurs d'ordres à 35 % pour leurs compétences uniques. Leur faculté d'adaptation due à leur petite taille explique également qu'elles sont choisies à 23 % pour leur **réactivité***.

*** Étude Institut
Supérieur des Métiers
(ISM) - nov. 2012 :
L'artisanat
de sous-traitance
industrielle,
Enquête auprès
de 1 000 entreprises**

POLY-SHAPE (Saint-Pierre-du-Perray, Essonne), des pièces de haute technicité créées en 48 h pour Dassault Aviation, EADS, SNECMA, écuries de Formule 1, etc...



Lauréat 2012 du Prix Stars & Métiers, catégorie stratégie globale d'innovation, Stéphane Abed a créé Poly-Shape en 2007. Cette entreprise artisanale de six personnes exploite des modes de fabrication nouvelle génération dits « procédés additifs par fusion laser », permettant de produire des pièces de géométrie complexes très rapidement, à partir de simples images 3D et sans aucun outillage spécifique. La technologie Poly-Shape consiste à superposer des microcouches de métal fusionnées au moyen d'un laser qui travaille directement à l'intérieur de la matière, contournant ainsi les problématiques classiques d'assemblage et de soudure. A la clé : une forte réactivité dans la production des pièces et une économie de matériaux et de développement répondant aux besoins de milieux très exigeants en termes de maîtrise de qualité et de coûts : l'aéronautique, le médical et le sport automobile.

A ce jour, seules trois entreprises au monde maîtrisent ce procédé innovant, permettant à Stéphane Abed de jouir d'un portefeuille de clients aussi varié que remarquable : Dassault Aviation, EADS, SNECMA, écuries de Formule 1... Engagé dans une démarche permanente d'innovation, Stéphane Abed investit chaque année 25 % des fonds propres de l'entreprise dans la recherche et développement et soutient thèses et projets de pôles de compétitivité.

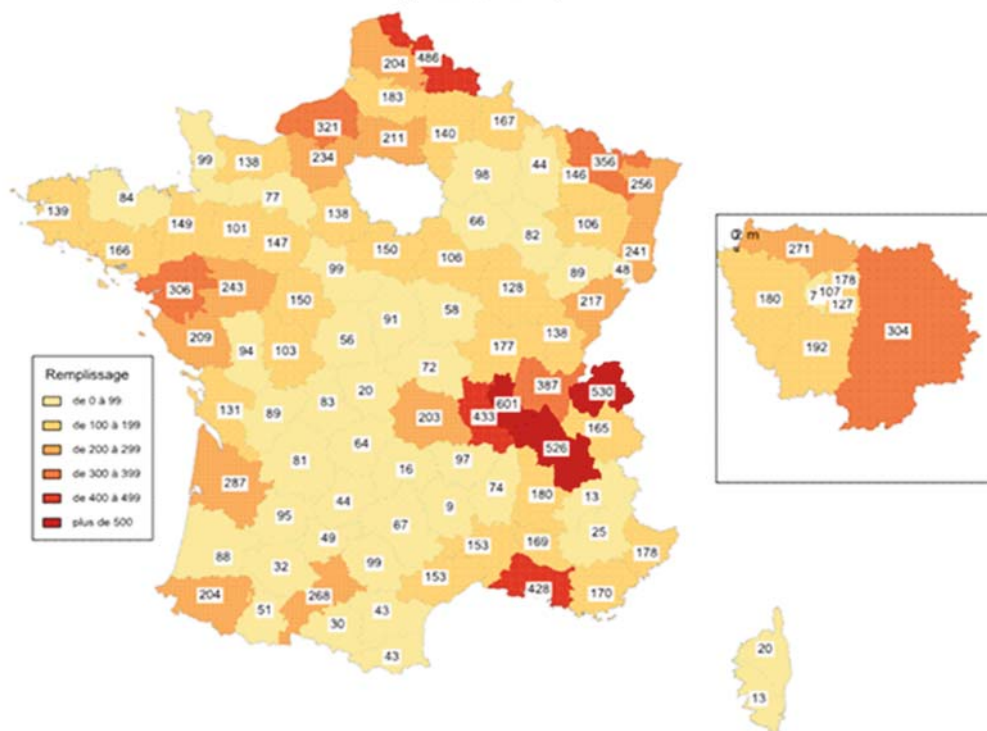
Des entreprises créatrices d'emplois non délocalisables et ancrées dans les territoires

Les entreprises artisanales de sous-traitance industrielle sont réparties sur l'ensemble du territoire et contribuent à ce titre à l'aménagement local. Portées par des chefs d'entreprises locaux, ce sont des établissements non délocalisables, ancrés dans les milieux urbains et ruraux, à proximité de leur clientèle.

Implantées sur l'ensemble du territoire français, elles se concentrent néanmoins dans les territoires industriels historiques. **La principale région de localisation des entreprises est la région Rhône-Alpes.** Le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Moselle, la Seine-Maritime, la Loire-Atlantique et la Seine-et-Marne présentent également un tissu dense d'entreprises.

Les entreprises artisanales de production industrielle sont par ailleurs les pépinières des futures PME de l'industrie française. **La stratégie de développement conduite par certaines d'entre elles et les opportunités rencontrées les amèneront à devenir les PME de demain, créatrices d'emplois et de richesse.**

Localisation des entreprises artisanales des activités de sous-traitance industrielle (Insee, 2011)



Une clientèle composée principalement de grandes entreprises et de PMI

La clientèle de donneurs d'ordre de ces entreprises est constituée à 85 % de grandes entreprises et PMI localisées majoritairement à proximité. Néanmoins, 16 % des entreprises ont un client principal localisé à l'étranger. **L'artisanat producteur industriel s'exporte !**

Les secteurs d'activité des donneurs d'ordre avec lesquels ces entreprises travaillent sont **très diversifiés**. Dans l'ordre d'importance :

1. Métallurgie
2. Industrie automobile
3. Industrie agro-alimentaire
4. Construction
5. Autres Industries manufacturières
6. Fabrication de machines et équipement
7. Construction aéronautique

L'artisanat producteur industriel est présent à tous les maillons de la chaîne de la sous-traitance : 58 % des entreprises artisanales de sous-traitance industrielle travaillent en lien direct avec des donneurs d'ordre (rang 1), 59 % en rang 2, 47 % en rang 3. 70 % d'entre elles font également appel à des sous-traitants, principalement pour des travaux complémentaires. ■

Quels sont les freins au développement des entreprises de l'artisanat producteur industriel ?

Des relations majoritairement non contractualisées avec les donneurs d'ordre

La mise en place en 2010 de la médiation de la sous-traitance a été une excellente initiative souhaitée par l'APCMA et les CMA. Ces dernières se sont employées d'ailleurs à informer les entreprises artisanales des possibilités de recours et à faire savoir que la médiation n'est en aucun cas liée à la taille des entreprises.

Pour autant, encore aujourd'hui **79 % des entreprises ne formalisent jamais aucun contrat. Pour 90 % de l'activité, les marchés ne sont formalisés que par de simples bons de commande.** L'inorganisation du marché, resté trop souvent au stade du « coup par coup », entraîne, pour les entreprises artisanales, une difficulté à anticiper les commandes.

A cette inorganisation, s'ajoutent les retards de paiement (31 % des entreprises sont souvent payées au-delà du délai légal (45 jours), les commandes passées avec des délais irréalisables (cas fréquents pour 30 % des entreprises), des demandes de modifications en cours de commande, etc.

Un accès difficile au financement de l'investissement

70 % des entreprises de la sous-traitance sont favorables à la création d'un fonds d'investissement dédié aux petites entreprises

La recherche de financement est également un enjeu crucial pour le développement de l'entreprise de sous-traitance industrielle qui souhaite accéder à de nouveaux marchés, soit par la mise au point de nouveaux processus de fabrication, d'équipements technologiques innovants, soit par l'export.

L'accès aux ressources à moyen et long terme devient ainsi de plus en plus difficile, en particulier lorsqu'il s'agit d'investissements immatériels ou ne présentant pas une rentabilité immédiate (investissements de soutien à l'innovation).

Pour pallier cette situation, la Siagi, filiale des Chambres de métiers et de l'artisanat et seule société de caution mutuelle indépendante, interprofessionnelle et pluri-bancaire a mis en place un **process visant à consolider les plans de financement des entreprises.** Elle offre une **pré-garantie à l'artisan** qui, fort de son dossier « prévalidé » sur l'aspect garantie, a ainsi plus de facilité à obtenir son crédit auprès de sa banque. Ce process permet une **sécurisation du prêteur et de l'emprunteur**, et réduit les risques de défaut.

En outre, 70 % des entreprises de la sous-traitance sont favorables à la création d'un fonds d'investissement dédié aux petites entreprises.

Une pénurie de main-d'œuvre et un risque de pertes de compétences

Aujourd'hui, **l'artisanat producteur industriel est face à une pénurie de main-d'œuvre**. Les difficultés de recrutement touchent plus fortement les entreprises artisanales que les grands donneurs d'ordre qui attirent les jeunes diplômés formés par les petites entreprises, sans compensation pour l'entreprise formatrice. **Il existe un véritable risque de pertes de compétences engendré par des départs à la retraite non compensés par des recrutements faute d'attractivité du secteur** et de mise en place de formations adaptées. ■

Quels leviers pour favoriser la compétitivité des entreprises de l'artisanat producteur industriel ?

Favoriser la compétitivité de l'artisanat producteur industriel : l'APCMA proposent cinq leviers stratégiques

- 1. Assainir les relations clients-fournisseurs ;**
- 2. Favoriser le développement commercial des entreprises artisanales producteur industriel ;** démocratiser les missions de découvertes à l'étranger pour les petites entreprises et les pôles de compétitivité, relativement élitistes aujourd'hui et construits pour les besoins des grandes entreprises (ex. ticket d'entrée trop élevé) ; Favoriser les dispositifs type Prime Technologique Réseau pour financer le lancement de l'innovation ; encourager l'entraide industrielle et les plateformes d'initiatives locales à accompagner les développements d'entreprises porteurs de créations d'emplois ;
- 3. Favoriser l'accès aux financements ;**
- 4. Inciter à rejoindre les métiers du secteur ;** Favoriser l'ouverture des métiers en direction des enseignants et des élèves : à l'image de l'Allemagne, développer des micro centres de formations dans les entreprises pour permettre de flexibiliser l'offre de formation selon les besoins ; Rapprocher l'enseignant professionnel de la réalité de l'entreprise ; Redéfinir les fondamentaux de la maîtrise des savoir-faire des métiers de l'industrie ;
- 5. Créer un environnement administratif favorable à la croissance de ces entreprises ;** Nécessité de simplification et de stabilisation de l'environnement administratif ; reprendre et appliquer les principes du Small Business Act qui privilégie une approche « Penser petit d'abord ».

Exemple de relation entre une CMA et un pôle de compétitivité : la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie et le pôle de compétitivité Arve Industries Mont-Blanc

En ce qui concerne les pôles de compétitivité, la CMA de Haute-Savoie présente un cas particulier. Il s'agit de la seule CMA prenant une part active dans la définition des actions d'un pôle de compétitivité, le pôle Arve Industries Mont-Blanc. Toutes les actions de la CMA en faveur des entreprises artisanales du secteur du décolletage sont liées à la stratégie du pôle de compétitivité. Grâce à son expertise sur les TPE, la CMA de Haute-Savoie a créé un comité TPE au sein du pôle de compétitivité dans lequel elle fait valoir leurs spécificités afin de mieux les intégrer dans le pôle.

L'APCMA et les CMA appellent de leurs vœux l'assainissement en profondeur des relations entre ces entreprises artisanales et leurs donneurs d'ordre grâce à l'imposition de normes contraignantes ainsi que le développement d'une approche contractuelle et partenariale des relations commerciales à l'image de l'économie allemande.

L'APCMA souhaite également obtenir des pouvoirs publics que les programmes de développement soient adaptés à ces entreprises plus petites mais essentielles à la ré-industrialisation dont la France a besoin. En effet, les deux tiers des entreprises interrogées n'ont bénéficié d'aucune aide publique ou accompagnement ces trois dernières années. Seules 6 % des entreprises artisanales de production industrielle participent à un cluster, 2 % à un pôle de compétitivité.

L'action des CMA pour contrer la dépendance économique vis-à-vis des donneurs d'ordre

Plus encore après le passage de la crise et ses conséquences en termes de délocalisations ou de concentrations, les entreprises artisanales du secteur de l'industrie sont soumises au risque de dépendance économique vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre. Les CMA accompagnent les entreprises dans la diversification de leurs débouchés. Elles favorisent la mise place de groupement d'entreprises pour réaliser des achats groupés, répondre en commun à des appels d'offres ou des commandes de donneurs d'ordre, allier des compétences complémentaires pour la mise au point de procédés innovants, ou encore participer à des salons à l'étranger. Elles facilitent l'accès à l'innovation et conseillent les entreprises sur les marchés étrangers porteurs.

L'accompagnement des CMA pour aider ces entreprises à se structurer et gagner en crédibilité

La structuration de l'entreprise artisanale de production industrielle est un enjeu lui permettant de gagner en crédibilité auprès de ses donneurs d'ordre et de mieux réagir aux commandes qui lui sont passées. Les CMA apportent aux entreprises leur savoir-faire en termes de gestion des ressources humaines à travers un appui au recrutement, une aide à la finalisation de fiches de poste ou la réalisation d'audit de services. Elles interviennent en appui sur la recherche de financements pour l'équipement en machines ou le développement de procédés nouveaux et conseillent à la mise en place de démarches qualité adaptées.

Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, la mise en place de processus permettant d'attirer les jeunes vers les métiers de ces entreprises et de les former, est également au cœur des dispositifs de l'APCMA et des CMA. ■